Quels peuvent être les résultats du test ?

Dans la grande majorité des cas, le test ne montre pas de trace de sang dans les selles. Vous serez alors invité(e) à recommencer ce dépistage deux ans plus tard.
Cependant, si entre-temps vous ressentez des douleurs abdominales ou des symptômes particuliers (sang dans les selles, diarrhée ou constipation inhabituelle), il est important de consulter votre médecin généraliste.

Dans une petite minorité des cas, le test montre la présence de traces de sang. Un examen complémentaire vous sera conseillé afin de rechercher la cause du saignement.
Votre médecin vous proposera de consulter un spécialiste (gastro-entérologue) en vue d'une coloscopie. Dans la majorité des cas, les résultats de la coloscopie révèleront qu'il n'y a pas de polype, ni de cancer.
Si un polype est découvert, il sera enlevé lors de la coloscopie. On évite ainsi son évolution éventuelle vers un cancer. Plus rarement, un cancer est déjà présent. Il est le plus souvent au début de son développement, ce qui permet un traitement plus efficace et augmente les chances de guérison.
Cet examen complémentaire n'est pas gratuit, mais votre mutuelle le remboursera en partie.

Ce dépliant a été réalisé dans le cadre du Programme de dépistage du cancer colorectal, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et géré par le Centre Communautaire de Référence pour le dépistage des cancers
rue Rue André Dumont, 5 (Axis Parc)
1435 Mont-St-Guibert
colorectal@ccref.org - 010 23 82 72

Pour plus d'informations :
www.cancerintestin.be

Partenaires :

- Fondation Contre le Cancer,
- Fondation Registre du Cancer,
- les Mutualités,
- Services universitaires de médecine générale,
- Société Scientifique de Médecine Générale,
- Société Royale Belge de Gastro-Entérologie,
- Groupe Belge d'Oncologie Digestive,
- Société Belge d'Endoscopie Digestive.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Centre Communautaire de Référence pour le dépistage des cancers

Question Santé

mongeneraliste.be

Editeur responsable : Serge Carabin, boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles - n° de dépôt : D/2014/10134/4 • Graphisme : www.informaction.be

DÈS 50 ANS PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN

DÉPISTER LE CANCER DE L'INTESTIN PEUT VOUS SAUVER LA VIE

Programme de dépistage du cancer colorectal

P3 dépliant cancer intestin invitation mars 2014.indd 1 1/04/2014 11:44:35

VOUS AVEZ ENTRE 50 ET 74 ANS ? LE DÉPISTAGE VOUS CONCERNE

Le dépistage est accessible à chacun. Il permet d'être rassuré sur sa santé et de déceler un problème avant qu'il ne s'aggrave.

Pourquoi dépister le cancer de l'intestin ?

Parce que cela permet de détecter une anomalie au début de son évolution et de la traiter avant qu'elle ne s'aggrave.

Les polypes et les cancers saignent par intermittence. Ce saignement peut être faible et invisible à l'œil nu, mais il peut être détecté par un test de recherche de sang dans les selles.

Un polype dans l'intestin peut évoluer en cancer après plusieurs années. Si on enlève le polype, on supprime également le risque de son évolution vers un cancer.

Le cancer se développe dans un premier temps sans se manifester par des symptômes. Cependant, plus il est détecté tôt, plus le traitement est efficace et plus les chances de guérison sont élevées.

Le dépistage, comment ça se passe ?

En réalisant **chez soi** un test simple de recherche de sang dans les selles. Ce test, disponible chez votre médecin généraliste, est gratuit (seule la consultation est à payer).

Tous les deux ans, entre 50 et 74 ans, vous recevrez une lettre vous invitant à réaliser un dépistage du cancer de l'intestin. Cependant, toute personne âgée de 50 à 74 ans peut demander spontanément à son médecin généraliste de participer à ce dépistage.

Peut-on diminuer le risque de développer un cancer de l'intestin ?

Être attentif à son alimentation et pratiquer une activité physique régulière diminuent le risque d'avoir certains cancers (dont celui de l'intestin) et des maladies cardiovasculaires.

Si vous souhaitez plus d'informations :
www.pnns.be ou www.mangerbouger.be

Il n'existe cependant pas de recette miracle, le dépistage est donc bien utile !

Quel que soit votre âge, si des douleurs abdominales ou des symptômes particuliers (sang dans les selles, diarrhée ou constipation inhabituelle) persistent, il est important de consulter votre médecin généraliste.

Le dépistage en pratique

1° Vous consultez votre médecin généraliste

Il complétera avec vous le questionnaire et vous remettra une enveloppe contenant le test de recherche de sang dans les selles, son mode d'emploi et une enveloppe pré-adressée pour le renvoi du test.

Si le test n'est pas adapté à votre situation, il vous proposera de réaliser une coloscopie.

2° Vous faites le test chez vous

Il suffit de prélever un peu de selles au moyen des bâtonnets en carton qui sont joints au test comme précisé dans le mode d'emploi.

Ces prélèvements se font sur 3 selles consécutives.

3° Vous envoyez l'enveloppe avec le test

Vous glissez le test ainsi que le questionnaire dans l'enveloppe prévue à cet effet et vous la postez. L'enveloppe ne doit pas être timbrée.

4° Vous demandez vos résultats à votre médecin

Environ une semaine plus tard, vous pouvez téléphoner à votre médecin généraliste pour obtenir les résultats du test.

P3 dépliant cancer intestin invitation mars 2014.indd 2 1/04/2014 11:44:50